

Copie de l'escriit que Monseigneur le Prince d'Orange delivra au Sieur  
Barle Emoi'de par le conseil de sa Ma<sup>te</sup>

Quoy que les habitant des pays de Hollande, et zeelande aient bien souvent fait grosses  
complaintes et doléances des torts et domages receus, en diverses sortes par les  
sujets de sa Ma<sup>te</sup> Monseigneur le Prince d'Orange n'ay a toutes fois voulu  
fastiger sa Ma<sup>te</sup>. Mais la mieux armé endurer en patience / Espérant que sa  
Ma<sup>te</sup> devant l'entiere affectiosy quel a tousjours porté / et porte encorés une  
très humble service de sa Ma<sup>te</sup> / y mettroit de ce mesmes le Remède convenable au long  
Le temps.

Mais puis que le Sieur Barle Emoi'de par le conseil de sa Ma<sup>te</sup> / a Justement  
Requis quoy luy en fit quelque declaratioy / Son excel. a bien voulu faire Revenir  
quelques points entre les autres les plus Remarquables / et dont la memoire en  
est encorés fersche. Noy pas tant pour se y plaindre / comé pour les faire servir  
de Justification des choses passés / et de declaratioy au principal et fin  
que soy excell. et les estats de pardoca ont exhibé aus Sieur Barle  
Suppliant sa Ma<sup>te</sup> La douleur prendre de bonne part / et y avoir bonny et  
convenable Regard / selon que l'equité et Justice lo Requiert

Conservant les complaints de ceux de Hollande, et zeelande contre  
aucuns sujets de sa Ma<sup>te</sup>.

L'ay 1672. Aiant aucuns marchand de ces pays chargé dans un navire de La  
Rochele / en laquelles estoit marse / francois talmant / certaine quantite de  
Laines / fer / et acier - Jusques a la valeur de bien trente mil florins / Comé appert  
par les catalogues / et chartes de d'ys marchandises / Lad. navire arrivant a  
port smuzey / raprés y avoir payé les droits / et consignés ordinaires / et dechargé  
partie de d'ys biens dans aucuns barques duds lieux / fut par le cap. holstock  
lors en mer y le commandement de monsieur l'admiral / arresté / et prinse / Et  
quelque pour suite que led. Talmant / et autres en aient fait faire tant au  
sa Ma<sup>te</sup> que mesmes de soy conseil / En est ce quoy na peu obtenir Restitutioy  
Mais est lad. navire / et marchandises demouré entre les mains de monsieur  
L'admiral / cap. holstock / et quelques autres.

La mesme année. Un nommé Bartré commandant sur une frégate qui appartenoit  
a m. george pensionné de sa Ma<sup>te</sup> / print / et enleva une navire de Vlissinghe  
chargée de plus ou mil livres de bois de bresil. appartenant a Jehan vaillant de  
middelbourg / aiant lors sa Residence a Vlissinghe / Et aiant mené en lesle  
Wright / et dechargé les bois / dans un chasteau appartenant a sa Ma<sup>te</sup> / Le  
vendit finalement a un marchand de Bantoy / nommé Maistre Ling / Dans  
qui pour aucun pour suite du monde / Restitutioy en ait peu estre  
obtenue

L'ay 1673. Aiant soy excell. fait équiper cinq Navires de guerre / et sur lesquels  
donner commandement au capitaine Olivier / avecq charge de quelque exploit d'importance



le cap<sup>u</sup> holsbock

au pays mesmes de Lemmy, Com<sup>u</sup> ledict cap<sup>u</sup> par faulx de vent fut contrainct  
se contenter quelqz temps entre domus, et Calais. Et ce pendant Il ont fait sur les  
Lemmy plusieurs prises de Ladalleur de huy Cent mil floz. Aucuns capitaines  
de Mong<sup>e</sup> Admiral en arant ouy les nouvelles furent de sorte par belles paroles  
et s'ont vmbre d'ambie, que led<sup>e</sup> cap<sup>u</sup> Olivier entre en leur bord, ou la detenant  
antey violence, le constraignirent, et forcèrent de mettre ses navires de guerre  
et marchandises supz entre leurs mains. Ce quarant epe fait par les Capitaines  
pour s'amer s'ovir, furent les navires, et marchandises, premierement y peuz  
pillées, et aharatés, et finalement, mises devant Groenbyche ma<sup>s</sup> de Roy  
de Sa ma<sup>te</sup>. Et quelque Remonstrance que de ce ait peu epe faite, tant d'unz  
Sa ma<sup>te</sup> que conseilurs dicolle, sont urantmoins les navires de guerre, et  
marchandises supz amourees au pouoir dnd. Seign<sup>r</sup> Admiral, et capitaines,  
Demourant s'oy exalt. outre l'empeschement que par la violence susdite faite  
a ses navires fut mis a son desling, et entrepris, endmager plus de  
Cent cinquante mil floz.



La mesme année pour aucuns d'obtes pretendus y'ong certain Thomas Cuel, et autres  
de Sant Myche, montantes toutes ensemble a la somme de - my. 20 £ sterly.  
Com<sup>u</sup> appert y' l'accord qui fut finalement fait entre les parties, fut par exemple  
ny Jamais ouy, et outre l'entrecours qui est entre anglleterre, et ces pays, accorde  
par l'admiraulte d'angleterre dny arrest general sur toutes les navires de Groenbyche  
et zuelando, lequel arrest tant epe mis en execution amourees vobuy navires  
en nombre (nonobstant toutes diligences, et poursuites) arrestés d'unz les pare  
de sept mois. Si qu' dny se grand nombre de pourtes gens furent endmagerz  
et Intressez de plus de huit mil libras sterly, a la Ryme et desbetoy de  
la plus grande partie d'iceux.

L'ay 1574. Avant s'oy exalt. equippe dny frégatte huy armee, et d'ou<sup>e</sup> la  
charge au cap<sup>u</sup> Cornille, pour chasser nouvelles de la flotte Espagnolle,  
qui Loy attendoit. Icele frégatte estant y' tempore jectee es emirons de  
Fremouth, fut a l'improvise hostillement amahie, et pillée. Le capitaine  
et ses gens mis en chaise par aucuns qui estoient s'ontours domestiques  
du viceadmiral Wooddes. Et com<sup>u</sup> le cap<sup>u</sup> en poursuivait la restitution a  
soudes par voy de Justice, A la Requeste des gens dnd Wooddes (com<sup>u</sup> depuis  
y' apparu) fut mis en action, et depuis en prison estrette par le S<sup>r</sup> Acario  
Vallentey, ou Il a demouré en grande misere, et calamite les pare pres que  
dny ay, qui en s'oblit en parant les despens.

La mesme année furent en dny coup pillés aupres de La Haye trois navires  
d'entersy, chargés de bladz, toilles, et autres marchandises. Lesquelles  
furent asse<sup>s</sup> publicquerment vendus epe l'uy. Et na de ou la peun epe  
obtain quelqz Rusoy Justice ny Restitucioy, entores que la chose fut si  
notorie que ceux qui auent fait la prise, et aussi achetez, estoient asse<sup>s</sup>  
congnus. De sorte que outre les despens de la poursuite quoy fit amey toute  
diligence, et grand feutz, Les marchans d'entersy furent Intressez  
plus de - 20 £ sterly.

L'ann 1575. Vne navire de guerre appartenant au fch. de Melbourn Admiral  
print deux navires chargés de vin de Bourgogne qui fut des Barges et vne mule,  
que le fch. d'ny Buren a sur le bord de la mer. Montant Luyz d'ny a  
plus de mil £ sterling, Sans que le marchand pour quelz pour luyte que  
ny ait rien faire, ny ait obtenu Restitution /

La mesme année fut pillée par aucuns Anglois vne navire d'Espagne  
venant de Espagne / Et ombuy que Luyz navire ait esté trouvé entre les  
mains des Porteurs de Monsieur l'Admiral / et qu'il soit notoire qu'il  
ait print Luyz navire / et qu'il ny a eu le prouffit / Sy est ce que  
non obstant toute poursuite / Il ne s'ny est ensuiui aucune Restitution  
d'ny navire et marchandises / qui est tout de l'Admiral du Roy d'Espagne /

La mesme année vny cap<sup>me</sup> nommé de bal / et qui estoit Portj du Hauc de  
mons Bay / pillé vny flibot appartenant a Doms de d'Espagne / Lequel  
amoy les marchandises qui ny furent ostées / comu appert par attestation de  
notaire / vault outte de quatre mil floz /

La mesme année fut pillée vne autre navire de ce pays / par aucuns quoy d'ist  
est de Porteurs du dit Admiral d'Espagne / Et de fait furent trouvez les  
Burens d'ny navire entre les mains d'aucuns des leurs / Sans quoy ny ait rien  
obtenu aucune Restitution /

Le mesme d'ist est entre les mains d'aucuns d'ist d'ist qui est tout  
sur vne navire que s'ny exort amoya pour la conduite du Monsieur de Lognes  
qui s'ny aller en Angleterre / et est en a pres de Lestaff / Sans que pour  
d'ist d'ist quoy ait rien faire / Loy ny ait rien avoir quoy d'ist /

Ce sont un gros vne partie de plaintes / qui d'ny infinite d'ist / s'ny exort.  
a s'ny vne anoy mis par s'ny / S'ny s'ny que s'ny et mesme  
de s'ny conseil par la Lucture d'ist / trouvez que les Habitans de ces  
quartiers / ont Juste occasion de se d'ist / et pleurer / Et que s'ny et s'ny  
conseil s'ny de s'ny que Restitution de ce que dessus sera faite / Comme  
aussi s'ny exort / et s'ny de mesme que s'ny et mesme de s'ny  
conseil d'ist s'ny qui d'ist s'ny anoy avoyt general / ou particulier  
se faire / s'ny s'ny pour s'ny grandes / et apres s'ny de Justice / selon  
Loyz qui donne L'ist d'ist en semblables affaires / Mais que s'ny  
permettra a anoy / quelz forme de s'ny / s'ny s'ny pour cause  
qui les octroye /